

Mention Biologie Santé, spécialité Sciences de la Vision

RNCP19119 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	331
Code(s) ROME	J1405
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Paris-Sud - Paris 11

<http://www.u-psud.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Le Master "Biologie-santé", spécialité "Science de la Vision" est un diplôme professionnalisant, qui a pour objectif de préparer les étudiants à intégrer une activité professionnelle dans le domaine de l'Optique ou des Sciences de la Vision. Cette spécialité peut également être un prérequis pour les étudiants désireux de poursuivre leur formation vers une carrière académique (recherche, enseignement supérieur) en leur donnant l'accès à la formation par la recherche dans le cadre de la thèse.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités évaluées

- Maîtrise approfondie des connaissances professionnelles en "Optométrie", "Contactologie" et "Dépistage".
- Connaissances générales dans les matières scientifiques fondamentales (Biologie, Physique, Chimie) liées à la pratique professionnelle dans le domaine des sciences de la vision.
- Maîtrise de l'ensemble des appareils et des équipements dont l'opticien dispose actuellement pour mener à bien un examen complet de vue.
- Capacité à identifier et à évaluer la présence et l'importance des déficits visuels.
- Capacité à conseiller un patient pour le choix d'une adaptation appropriée.
- Capacité à dépister précocement et/ou à suivre les pathologies oculaires, conseil pour orienter le patient chez ophtalmologiste référent.
- Savoir mettre en place un projet d'installation dans le domaine de l'Optique, l'Optométrie ou l'Optique de contact.
- Capacité à concevoir et conduire des projets de recherche appliqués, des études, des mises au point, des analyses, des essais, de la mise en œuvre d'innovations et à vérifier des hypothèses par des expérimentations appropriées.
- Capacité d'animation et de direction d'équipe de techniciens.
- Capacité à se présenter pour la recherche d'un emploi.
- Capacité à travailler en contexte international : maîtrise de l'anglais; la langue utilisée dans le domaine des sciences de la vision. Evaluation par le test BULATS (BUSINESS LANGUAGE TESTING SERVICE).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur de l'Optique, de l'Optométrie et Sciences de la Vision

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Opticiens spécialisés, compétents en optométrie, contactologie et en basse vision, et aptes à prendre en charge certaines tâches actuellement effectuées par les ophtalmologistes dans le cadre du transfert de compétence définit dans la loi sur le financement de la sécurité sociale 2007.
- Assistant d'ophtalmologistes.
- Enseignants professionnels dans les établissements concernés par l'Optique, l'Optométrie et l'Orthoptie.
- Recrutement dans l'industrie de l'optique (secteur R&D).

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La réglementation relative au transfert de compétence est définie dans la loi sur le financement de la sécurité sociale 2007 (Article 34 quater 4II, Art. L. 4362-10. et L. 4362-11.), officialisée par décrets le 14/04/2007 au Journal Officiel.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (36 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 551
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

OUI

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

NON

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP35812, RNCP23773

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19119/>